

Reconnaisances de 1723 et d'avant

Conservées dans des familles de Vionnaz, trois reconnaissances soit renouvellements de fiefs à Revereulaz, œuvre de notaires et de commissaires, rappellent l'ancienne situation de générations campagnardes. Lorsqu'un immeuble, une terre, passe bon gré mal gré d'un seigneur à un autre, le papier en fait foi. Déjà en 1568, les anciens dizains valaisans font allusion vis-à-vis du prince de Savoie aux frais que ces écritures causent¹, et le paysan paie quelques florins pour la copie qu'il reçoit.

Un clerc soigne déjà son titre enjolivé : « *Reconnaissance de Pierre, fils de feu Pierre Vautey² alias Rey de Rwoveraulaz, paroisse de Viona.* » De même pour Marie, du même père, et pour Pierre de feu Jean Garin³ alias Chanoz, tous du dit lieu. Les trois pièces sont signées fin mai dans la maison des seigneurs Barberin à Vionnaz par les notaires Galley, certainement de Monthey, et Ganioz probablement de Martigny.

Le texte débute en termes variés par l'invocation usuelle de la Divinité, tôt suivie des noms de Nobles, Illustres et Magnifiques Seigneurs Eugène Courten, banneret du louable dizain de Sierre et bailli de la patrie, Jean Christian Roten, idem de Rarogne et vice-bailli, Arnold Blatter, idem de Viège et secrétaire de l'Etat du Valais, Ignace Willa, idem de Loèche, qui ont requis le renouvellement en leur qualité de commissaires généraux institués à cet effet par les sept dizains.

Là-dessus, c'est par devant Egrège Nicolas Greiloz, notaire et curial de St-Maurice d'Agaune, commissaire pour les reconnaissances dans la région de Vionnaz, que se présente chaque intéressé pour les déclarations quant aux biens qu'il tient en fief, déjà reconnus aux siècles passés en mains des commissaires Humbert Davidis, François de Loës, Jean Devantery, Claude Guerrati notaire et fiscal de Monthey, en 1631, 1632, 1561 et 1556.

D'un renouvellement à un autre, les modifications dans la répartition des terres par le morcellement, les héritages, etc., compliquent la rédaction de ces reconnaissances.

¹ Grenat : *Hist. moderne du Valais*, p. 75.

² En 1536 c'est *Vauterii* ; Grenat, op. cit., p. 9.

³ *Garyn* en 1536 ; *ibid*

Pierre de feu Pierre Vauthey déclare d'abord la maison qu'il habite au village de Revereulaz, déjà reconnue aux deux siècles précédents, indivise ainsi que le terrain attenant avec ses sœurs Marie et Madeleine, contenance totale d'un fossorier, joutant Jean de Pierre Garin, redevance en monnaie maurisoise à la St-Martin. En 1631 et 1556 le tenancier est un Vautey alias *Arteman* comme en 1536. En 1601 le curé de Vionnaz est Pierre Ackermann ou plutôt *Arthemanis* d'après une liste d'avant 1900⁴.

Après la maison viennent trois parcelles de terre à Revereulaz, autrefois lieu dit *Plana Servaz*, en 1723 *Magno Clauso*, probablement bois défriché et labouré, pré et planche, redevance en quarterons de froment, mesure de Vionnaz et monnaie maurisoise. Chacune des trois parcelles mesure deux fauchées et une d'elles joute entre autres la terre de vertueuse dame Marie-Catherine Barberin, épouse de spectacle Jean Paul Kuntschen, bourgeois de Sion et major d'Ardon, de Chamoson et de St-Pierre de Clages. Le nom de *Plana Servaz* est encore usité dans une vente de pré en 1796, l'acheteur est Joseph Veuthey, maire sous l'Empire.

Vient ensuite une pièce de pré ou planche, autrefois « in planchys es gros », maintenant « au plan de Grenulluit », territoire de Revereulaz, joutant entre autres provide et spectacle Jacques-Emmanuel Barberin et un Claude Vauthey habitant St-Maurice d'Agaune, peut-être le notaire de ce nom breveté à Sion le 22 mai 1656 comme « Egrège Claudio Valtheri ex Viona ». La redevance est en monnaie maurisoise.

La reconnaissance continue avec les promesses, renonciations et protestations usitées et les témoins suivraient si la dernière feuille n'était pas détériorée, tandis que les deux autres pièces les nomment, savoir pour l'une les honorables Maurice Mariaux, officier moderne de Vionnaz, et Jean Du Fourd syndic du lieu, et pour l'autre ce même syndic et un Antoine Vauthey.

La reconnaissance de Marie débute de la même façon que la première, mais Pierre accompagne sa sœur pour l'autoriser par devant le commissaire. Une partie de l'acte manque, celle de l'indication des biens, mais non pas les promesses, etc., ni le nom des notaires et témoins déjà nommés.

Pierre de feu Jean Garin alias Chanoz (il y a aussi des Garin alias de Quercu) se présente en 1723 comme les susdits et n'a que deux objets

⁴ MM. Tamini et Delèze le nomment Pierre Ackermann (*Vallesia Christiana*, 1940, pp. 137 et 411 ; ils l'identifient plus loin (op. cit., p. 414) avec Pierre *Artmann* (*Hartmann*), curé de Port-Valais en 1581, puis de Vionnaz en 1601.

à confesser, d'abord une terre de deux fossoriers « en la Ruchenaz » à Revereulaz, sans indication de la culture, autrefois reconnue en deux parcelles maintenant réunies pour simplifier, joutant entre autres la terre des héritiers de feu Petermand Barbellini, jadis Philibert de Monpicon, redevance en monnaie maurisoise. Une seconde terre à Revereulaz est »au Bosson«, autrefois aussi reconnue en deux parcelles, joutant les frères Garin alias de Quercu. La suite est conforme à la première reconnaissance ; les dernières lignes sont de la main de Ganioz, notaire, qui mentionne le commissaire Greiloz pour lequel il signe.

En plus des noms de familles déjà cités comme joutant les terres reconnues, il y a les Albi, Blanc, Burget, Mermet, Mugney, qui ne se retrouvent guère plus tard dans la région, tandis que les Bresod, Bur-sod, Rabod deviennent des Bressoud et Raboud. Les Mariaux vus depuis 1556 et 1561 s'appellent en 1798 Marioz sur la liste des votants de Vionnaz, mais habitent presque tous Mayen, comme les Bressoud Torgon. Une reconnaissance mentionne en 1632 le noble Guillaume Fay, banneret et châtelain de Monthey comme tuteur de Jean-Barthélemi, Guillaume et Balthasar, fils de feu Barthélemi Devantery, à propos d'une terre anciennement reconnue. On trouve de même un pré de noble Antoine Devantery, capitaine de Monthey, joutant une terre en fief à Revereulaz. Enfin il y a des noms de Vouvry tels que Bonjean (*boni Joannis*) et *Copelli de Vauvriaco* ensuite de mariages d'un lieu à l'autre.

Le cercle restreint ci-dessus de tenanciers et autres habitants s'élargirait facilement en citant certains noms de familles des dizains supérieurs qui revêtirent fréquemment des charges dans la région et y possédèrent assez longtemps des terres sans doute cultivées par les montagnards.

Winterthour, fin d'août 1942.

Z. SCHOCH